

ACCORD

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

ET

LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PORTANT CRÉATION D'UNE FONDATION BINATIONALE

POUR LES ÉCHANGES DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

**LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,**

RECONNAISSANT que les deux pays procèdent déjà à de nombreux échanges et visites d'une grande diversité dans le domaine de l'éducation,

DÉSIRANT poursuivre ces échanges et visites et établir un programme spécifique ayant pour principal objectif de promouvoir la compréhension entre les peuples du Canada et des États-Unis d'Amérique par la voie d'échanges dans le domaine de l'éducation,

CONSIDÉRANT les avantages mutuels qui résulteraient d'un tel programme et leur désir commun d'en faciliter le financement et l'exécution afin de renforcer la coopération entre les deux pays,

SONT convenus de ce qui suit:

ARTICLE 1

Objet

1. Le présent Accord vise à accroître la compréhension entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en offrant aux chercheurs de niveau post-doctoral et aux étudiants de troisième cycle des deux pays des possibilités d'échanges dans le domaine de l'éducation.
2. À cette fin, il a été créé une fondation qui possède la personnalité juridique selon le droit canadien et porte le nom de Fondation canado-américaine pour les échanges dans le domaine de l'éducation (ci-après "la Fondation"). Celle-ci est financée au moyen de contributions des deux Gouvernements et de fonds provenant de sources privées des deux pays.
3. La Fondation jouit de l'autonomie de gestion et d'administration, sous réserve des dispositions du présent Accord.